
Communiqué de presse

Les Actionnaires de Leclanché ont approuvé toutes les propositions lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- **Les actionnaires ont approuvé toutes les résolutions liées au financement à moyen terme de CHF 17 millions que la société a annoncé récemment en lien avec la restructuration et le redressement de la société**
- **Election de deux nouveaux membres du Conseil d'administration**
- **Ayant assuré son financement, Leclanché peut ainsi poursuivre la mise en œuvre de son plan de redressement**

Yverdon-les-Bains, le 26 août 2013 – Leclanché S.A. (SIX Swiss Exchange: LECN), spécialisée dans la production de cellules lithium-ion de grand format et les solutions de stockage, a annoncé aujourd'hui que ses actionnaires ont approuvé toutes les propositions du Conseil d'administration lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue aujourd'hui à Yverdon-les-Bains. Les actionnaires ont approuvé toutes les résolutions liées au financement à moyen terme de CHF 17 millions que la société a annoncé récemment en lien avec la restructuration et le redressement de la société. Les actionnaires ont également approuvé, pour une période de trois ans, l'élection au Conseil d'administration de deux nouveaux membres nommés par Precept, Messieurs Bryan Urban et Jim Atack.

« Nous remercions sincèrement nos actionnaires pour l'approbation des résolutions proposées, car cela signifie que le financement de la société est maintenant assuré, » a déclaré Stefan A. Müller, Président ad interim du Conseil d'administration. *« Ceci marque un nouveau départ pour Leclanché. Avec ce financement nous sommes en mesure de poursuivre la mise en œuvre de notre plan de redressement et de positionner la société de telle manière qu'elle puisse tirer parti d'opportunités de marché à venir. »*

M. Müller a ajouté : *« La société a identifié et corrigé le problème de vitesse sur sa nouvelle ligne de production. La solution, testée avec succès, est désormais en phase de validation et le problème devrait être résolu d'ici fin 2013. Les dates de lancement sur le marché de nos produits stationnaires ont déjà été communiquées : le premier trimestre 2014 pour les modules de stockage domestique et le premier semestre 2014 pour les systèmes de stockage industriels. Avec un lancement réussi de ces produits, et la poursuite de notre plan de redressement, notre objectif est d'atteindre le seuil de rentabilité en 2015 en termes d'EBITDA. Le but de Leclanché d'être l'un des premiers acteurs en Europe sur le marché du stockage stationnaire d'énergie, tant pour l'usage domestique qu'industriel, demeure intact, à condition que la société soit en mesure de mettre sur le marché ses produits stationnaires avec succès et soit capable de poursuivre la mise en œuvre de sa feuille de route pour ses produits. »*

Le Conseil d'administration procédera rapidement à l'augmentation de capital et soumettra les documents nécessaires au registre du commerce.

Résumé des restructurations financières:

Les actionnaires de Leclanché S.A. ont approuvé:

- L'annulation de toutes les résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale annuelle du 10 avril 2013, avec effet rétroactif, figurant au point 6 (soit les points 6.1 à 6.7) de l'ordre du jour, à l'exception de la provision opting up approuvée sous le point 6.17.
- Une réduction de capital de la Société d'un montant de CHF 16'271'119.05 par le biais d'une réduction de la valeur nominale de CHF 5 à CHF 2.11 par action.
- Une augmentation ordinaire de capital (tranche A) d'un montant de CHF 9'710'720.07 par l'émission de 4'602'237 nouvelles actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 2.11 en faveur de Bruellan en relation avec la conversion du prêt de Bruellan.
- Une augmentation ordinaire de capital (tranche B) de CHF 6'630'432.35 par l'émission de 3'142'385 nouvelles actions à la valeur nominale de CHF 2.11 en faveur de Precept dans le cadre de la conversion du premier appel de capitaux.
- La constitution d'un capital-actions conditionnel et d'un capital-actions autorisé d'un montant maximal de respectivement CHF 12'457'433.67 et CHF 14'075'360.57, afin de permettre à la Société d'émettre de nouvelles actions, si et dans la mesure où Precept procède à d'autres conversions au titre du contrat de prêt, ainsi que de permettre d'émettre des options à Talisman Infrastructure International Ltd ou à d'autres conseillers ou agents de la société.
- Une clause d'exemption (« opting-out ») qui libère l'acquéreur d'actions de l'obligation de soumettre une offre publique d'achat conformément à l'article 32 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières.
- L'élection de M. Bryan Urban et M. Jim Atack au Conseil d'administration, chacun pour une période de trois ans.
- Une modification en conséquence des statuts de la société.

Les fonds Bruellan et Precept en tant que principaux actionnaires

L'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'aujourd'hui permettra notamment à Precept Fund Segregated Portfolio ("Precept") de convertir le prélèvement initial de CHF 4'700'000 conclu selon les termes de son accord et à Bruellan Corporate Action Governance Fund ("Bruellan") de convertir son prêt de EUR 5'000'000 en actions de Leclanché SA. Après la conversion de leurs prêts, Precept et Bruellan détiendront respectivement 23.5 et 34.4% du capital-actions émis par la Société.

Les intentions de Precept au sujet de la Société consistent à soutenir le redressement, qui prévoit d'atteindre le seuil de rentabilité au niveau de l'EBITDA en 2015, sous réserve du lancement réussi de la gamme de produits stationnaires et de la poursuite de la mise en place du plan de redressement. Dans le cas où Precept devait convertir la totalité du prêt convertible à l'échéance, elle détiendrait 54.3% du capital-actions émis de la Société et à ce moment-là Bruellan détiendrait 20.6% du capital-actions émis de la Société.

Le 9 juillet 2013, Leclanché a annoncé la signature d'un contrat de prêt convertible garanti de premier rang d'un montant de CHF 17 millions («le contrat de prêt») arrivant à échéance en juin 2016 auprès de la SPC Precept Fund Management pour le compte de Precept Fund Segregated Portfolio («Precept» ou «prêteur»). Ce financement a été consenti après des efforts longs et difficiles pour cette levée de fonds.

Tant Bruellan que Precept ont reçu le 14 août 2013 une exemption de la Commission des OPA de devoir présenter une offre publique d'achat selon l'article 32 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières. Cette exemption a été octroyée en rapport avec l'assainissement de Leclanché.

A propos de Leclanché

Leclanché est spécialisé dans la production de solutions de stockage d'énergie sur mesure. La stratégie de Leclanché est de renforcer sa position en tant qu'un des leaders européens de la production de cellules lithium-ion, et de fournisseur de solutions de stockage d'énergie pour les énergies renouvelables en Europe. Sa priorité stratégique se focalise sur les applications liées au stockage domestique d'énergie électrique ainsi qu'au développement de sa présence sur le marché du stockage industriel et des réseaux électriques. En participant à des consortiums de recherche se focalisant sur les applications pour les systèmes hybrides et d'E-mobility, Leclanché entend tirer profit des nouvelles opportunités du marché.

Grâce à une technologie de séparateur à base de céramique brevetée et sa technologie des cellules de lithium-ion avec anode de lithium oxyde de titanate, Leclanché fabrique des cellules lithium-ion de grand format pour lesquelles la sécurité et la durée de vie ont été optimisées, dans le cadre d'un processus de production entièrement automatisé. La nouvelle ligne de production a une capacité annuelle installée d'un million de cellules ou 76 MWh.

Leclanché a été fondée en 1909 à Yverdon-les-Bains. Par l'intégration d'une «spin-off» issue du Fraunhofer-Gesellschaft en 2006, l'entreprise s'est développée en passant du statut de fabricant de batteries traditionnelles à celui de leader dans le développement et la production de cellules lithium-ion. Leclanché compte actuellement 120 collaborateurs et est cotée à la SIX Swiss Exchange (LECN). Le siège social est à Yverdon-les-Bains (Suisse) et la société dispose, en plus, d'un site de production et de développement à Willstätt (Allemagne). Pour plus d'informations, visitez le site de Leclanché sous : www.leclanche.com.

Contact pour Leclanché:

Christophe Lamps, Dynamics Group S.A.: Téléphone: +41 79 476 26 87, cla@dynamicsgroup.ch

Réserves

Ce communiqué de presse contient certaines expressions prospectives relatives à l'activité de Leclanché, identifiables par des termes tels que : « stratégique », « propose », « introduire », « sera », « planifié », « attendu », « engagement », « attend », « défini », « préparation », « plans », « estime », « vise », « devrait », « potentiel », « attendu », « estimé », « proposition », ou expressions similaires, ou par des assertions, exprimées ou implicites, concernant les prévisions en matière de capacité de production de Leclanché, les applications potentielles aux produits existants, ou relatives à un chiffre d'affaires futur potentiel issu de ce type de produits, ou à de potentielles ventes ou bénéfices futurs de Leclanché ou d'une de ses *business units*. Ces affirmations ne sauraient être considérées comme absolument fiables. Elles reflètent en effet la vision actuelle de Leclanché sur l'avenir, et met en jeu des risques connus et inconnus, ainsi que d'autres facteurs, qui peuvent entraîner des résultats réels effectivement différents des résultats, performances ou réalisations futurs, exprimés ou sous-entendus par ces affirmations. Il n'y a aucune garantie que les produits Leclanché procureront un quelconque niveau de chiffre d'affaires. Pas plus qu'il n'y a de garantie que Leclanché ou l'une de ses *business units* parviennent à un résultat financier donné.